Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
Page registre 2026-n° : 254 à 255
ID : 035-200038990-20260708-102SRAD-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 30/06/2026

Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le huit juillet deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41	**Présent :** **BLERUAIS** : LECHEVESTRIER Daniel / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael/ **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : / **MEDREAC** : GAUTIER Magali/ **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, RENVAZE Pascal, LEMAIRE Vanessa / **MUEL** : CHENAIS Patrick / **QUEDILLAC** : CRESPEL Vincent / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel, LE PAPE Marie-Hélène / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Présents : 32 **Votants** : 32 Contres : Abstentions :	
Excusés / Absents : **09**	**Excusés :** BERTHELOT Morgan, CHICOINE Daniel, MORICE Anne-Marie, PIEDERRIERE Olivier, GENET Béatrice, BIZETTE Fabrice, MÉAL Lydie **Absents :** DAVID Lilian, ROUYER Gael
Pouvoirs : **05**	**Pouvoirs :** BERTHELOT Morgan à LE BOUQUIN Mickael, CHICOINE Daniel à BOHANNE Jean-François, MORICE Anne-Marie à CHENAIS Patrick, PIEDERRIERE Olivier à GAUTIER Magali, GENET Béatrice à QUINTIN Jenny

Délibération n° : 2026-102-YvP
Thème : Aménagement du territoire - Planification territoriale (SCOT / SRADDET / Urbanisme)
Titre : SRADDET : Avis modification n°2
Rapporteur : Patrick HERVIOU

M. le Président expose :

Le Conseil régional de Bretagne a arrêté en session du 02 avril 2026 le projet de modification n°2 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) pour tenir compte de nouvelles évolutions législatives, notamment la loi Climat et Résilience d'août 2021. Ces modifications portent sur les domaines suivants :

- Les objectifs énergétiques et climatiques
- La prévention et la gestion des déchets
- La lutte contre l'artificialisation des sols
- La biodiversité

Comme la précédente, intervenue en 2024, cette deuxième modification relève d'une obligation réglementaire de mettre le document régional à jour des évolutions législatives.

Après avoir détaillé, les points qui impactent plus particulièrement le territoire communautaire et rappelé que les documents de planification et d'urbanisme « infra », dont le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) doivent être mis en conformité, puis fait part de l'avis formulé par le SCOT du Pays de Brocéliande, le Président propose :

- d'émettre un avis favorable à la modification n°2 du SRADDET,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260708-102SRAD-DE

- de demander de réexaminer l'intégration dans la liste des projets d'envergure régionale de la plate-forme logistique de la Brohinière et du Site de Point Clos (Extension du centre d'enfouissement) à Gaël dans le cadre d'une prochaine modification du SRADDET

Vu l'art. L 4251-9 du CGCT ;
Vu le le projet de modification n°2 du Schéma Régional d'Aménagement ;
Vu l'avis formulé par le SCOT du Pays de Brocéliande le 23 juin 2026 ;
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 24 juin 2026 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable à la modification n°2 du SRADDET**
- **DEMANDE à la Région Bretagne de réexaminer, dans le cadre d'une prochaine modification du SRADDET, l'intégration à la liste des projets d'envergure régionale de la plateforme logistique de la Brohinière et du site de Point Clos (extension du centre d'enfouissement) à Gaël ;**
- **AUTORISE le Président, ou en son absence l'un des Vice-Présidents délégués, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
Patrick HERVIOU

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 09/07/2026
Qualité : Par le président